

# RÉUNION DU 03 AVRIL 2014

Le trois avril deux mille quatorze, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal d'HÉBÉCOURT, régulièrement convoqués le vingt-neuf mars deux mille quatorze, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique HESDIN, Maire.

Etaient présents : DUBREUCQ Marie-Claire ; ANDRIEU Francis ; MALOIGNE Laurent ; LEFEVRE Matthieu ; CRÉPEAU Anne-Sophie ; VANDEN BOGAERDE Johann ; BLIMOND Brigitte ; LEMPEREUR Christine ; BRISSY Emmanuelle ; BOYENVAL Philippe ; VAN DE MOORTELE Stéphane ; DHORNE Dominique ; Michel TATTEBAUT.

Absents excusés : THÉO Philippe (pouvoir donné à Dominique HESDIN).

Secrétaire de séance : Philippe BOYENVAL

Compte rendu affiché le : 10 avril 2014

## **I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 29 MARS 2014.**

*☞ Compte-rendu lu, approuvé et signé par tous les membres présents.*

## **II - ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE DANS LES GROUPEMENTS INTERCOMMUNAUX.**

*Le Conseil Municipal a procédé, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués. Sont élus à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

### **Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE80) :**

*2 délégués titulaires :*

- Laurent MALOIGNE*
- Johann VANDEN BOGAERDE*

*2 délégués suppléants :*

- Francis ANDRIEU*
- Dominique HESDIN*

### **Syndicat Intercommunal Scolaire de Grattepanche - Rumigny - Hébecourt (SISCO) :**

*3 délégués titulaires :*

- Philippe THÉO*
- Philippe BOYENVAL*
- Matthieu LEFEVRE*

### **Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du canton de Boves (SIVOM) :**

*2 délégués titulaires :*

- Dominique DHORNE*
- Stéphane VAN DE MOORTELE*

*1 délégué suppléant :*

- Marie-Claire DUBREUCQ*

**Syndicat Intercommunal de Soins à Domicile du Sud-Amiénois (SISA) :**

2 délégués titulaires :

- Matthieu LEFEVRE
- Laurent MALOIGNE

1 délégué suppléant :

- Brigitte BLIMOND

**Communauté d'Agglomération Amiens Métropole :**

1 délégué titulaire :

- Marie-Claire DUBREUCQ

1 délégué suppléant :

- Philippe THÉO

**Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Sud Amiénois (SIVU) :**

2 délégués titulaires :

- Dominique HESDIN
- Francis ANDRIEU

1 délégué suppléant :

- Marie-Claire DUBREUCQ

**III - DÉSIGNATION DES MEMBRES ET DES VICE-PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS COMMUNALES.**

**\* Centre Communal d'Action Sociale :**

*Vue l'importance de la population de la commune et des missions exercées par le Centre Communal d'Action Sociale,*

*Le Conseil Municipal fixe à huit (8) le nombre de membres qui composeront le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.*

*Il sera composé de :*

*Vice-président : Philippe THÉO*

*\* Membres du Conseil Municipal sur proposition de M. le Maire :*

- Brigitte BLIMOND,
- Anne-Sophie CRÉPEAU,
- Laurent MALOIGNE,
- Michel TATTEBAUT.

**\* Le Conseil Municipal a désigné, à l'unanimité des membres présents ou représentés, comme membres des commissions communales, les personnes suivantes :**

***Commission Travaux, Urbanisme, Cimetière, Cadre de vie, Environnement et Développement Durable :***

*Vice-président : Francis ANDRIEU*

*Membres : Philippe BOYENVAL, Anne-Sophie CRÉPEAU, Matthieu LEFEVRE, Laurent MALOIGNE, Michel TATTEBAUT, Johann VANDEN BOGAERDE.*

***Commission Information et Communication :***

*Vice-président : Philippe THÉO*

*Membres : Emmanuelle BRISSY, Philippe BOYENVAL, Christine LEMPEREUR.*

***Commission Finances :***

*Vice-présidente : Marie-Claire DUBREUCQ*

*Membres : Brigitte BLIMOND, Dominique DHORNE, Michel TATTEBAUT, Philippe THEO, Stéphane VAN DE MOORTELE.*

**Commission suivi du PLU :**

Vice-président : Francis ANDRIEU

Membres : Marie-Claire DUBREUCQ, Dominique DHORNE, Laurent MALOIGNE, Michel TATTEBAUT, Johann VANDEN BOGAERDE.

**Commission Jeunesse Animation et Vie Associative :**

Vice-présidente : Christine LEMPEREUR

Membres : Emmanuelle BRISSY, Philippe BOYENVAL, Laurent MALOIGNE.

**Commission salle communale :**

Vice-président : Francis ANDRIEU

Membres : Anne-Sophie CRÉPEAU, Philippe BOYENVAL, Laurent MALOIGNE.

**\* Commission Appel d'Offres :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, a désigné comme membres de la commission communale "Appel d'Offres" les personnes suivantes :

Vice-présidente : Marie-Claire DUBREUCQ.

Membres titulaires :

- Francis ANDRIEU,
- Dominique DHORNE,
- Philippe THÉO.

Membres suppléants :

- Brigitte BLIMOND,
- Michel TATTEBAUT,
- Stéphane VAN DE MOORTELE.

**IV - DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, propose comme membres de la Commission Communale des Impôts Directs, les personnes suivantes :

Président : Dominique HESDIN

Membres titulaires	Membres suppléants
<u>Propriétaires d'immeubles :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Emmanuelle BRISSY,</li><li>- Dominique DHORNE,</li><li>- Marie-Claire DUBREUCQ,</li><li>- Matthieu LEFEVRE,</li><li>- Gilles LEROUX,</li><li>- Johann VANDEN BOGAERDE,</li><li>- Stéphane VAN DE MOORTELE.</li></ul>	<u>Propriétaires d'immeubles :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Brigitte BLIMOND,</li><li>- Francis BOILLET,</li><li>- Philippe BOYENVAL,</li><li>- Anne-Sophie CRÉPEAU,</li><li>- André CHABREDIER,</li><li>- Christine LEMPEREUR,</li><li>- Laurent MALOIGNE.</li></ul>
<u>Propriétaires terriens :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Frédéric MACAIGNE, Vers sur Selle,</li><li>- Michel TATTEBAUT,</li><li>- Christophe DESAVOIS.</li></ul>	<u>Propriétaires terriens :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Christiane CARON,</li><li>- Patrick GLORIEUX,</li><li>- Marcel LEVEQUE.</li></ul>
<u>Taxe professionnelle :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Pierre BLIMOND.</li></ul>	<u>Taxe professionnelle :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Pierrette MORTEL.</li></ul>
<u>Propriétaire de bois :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Francis ANDRIEU.</li></ul>	<u>Propriétaire de bois :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>- Régis ANDRIEU.</li></ul>

**V - DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne Madame Emmanuelle BRISSY comme correspondant défense.

**VI - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE D'AMIENS MÉTROPOLE.**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, désigne Madame Marie-Claire DUBREUCQ comme représentant de la commune au Comité Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance (C.I.S.P.D.) d'Amiens Métropole.*

**VII - FIXATION DES INDEMNITÉS DU MAIRE ET DES ADJOINTS.**

*Le Conseil Municipal,*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants,*

*Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire et aux Adjoint au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,*

*Considérant que la commune compte 521 habitants,*

*Après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés :*

**Article 1** : *Le montant des indemnité de fonction du Maire et des Adjoint est, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandat locaux par l'article précité, fixé aux taux suivants :*

***Maire : 31% de l'indice 1015***

***Adjoint : 8.25% de l'indice 1015.***

**Article 2** : *Le montant maximum des crédits ouverts au budget de la commune pour le financement des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du maire et des adjoints.*

**Article 3** : *Les indemnités seront payées mensuellement et ce, dès la date d'entrée en fonction du maire et des adjoints, soit le 29 mars 2014.*

**VIII - DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.**

*Monsieur le Maire expose que les dispositions du code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.*

*Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :*

***1- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code sur la totalité de l'agglomération et pour les opérations répertoriées dans le document d'urbanisme ou par délibération motivée ;***

***2- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;***

***3- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;***

***4- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;***

***5- D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions lorsque ces actions concernent les contraventions et délits mineurs relatifs aux biens communaux ;***

***6- D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;***

**IX - QUESTIONS DIVERSES.**

1/ Monsieur le Maire indique que dans le village lui ont été signalés des problèmes de stationnement. Il indique aux conseillers municipaux qu'il va rapidement recevoir les personnes concernées.

2/ Il signale aussi qu'une note d'information va prochainement être diffusée dans la résidence Anthelme pour annoncer le commencement des travaux d'extension de la crèche et le passage des engins et entreprises par la résidence.

3/ Tour de table :

\* Mme DUBREUCQ indique que la première réunion de la commission des finances est prévue le vendredi 18 avril 2014 à 20h30.

\* Mme BLIMOND remarque que lorsque le Conseil Municipal se penchera sur la question de la sécurisation de la salle communale, il faudra prévoir d'y mettre des bancs.

\* M. DHORNE signale à ce propos qu'il faudra réaliser une étude globale de cette question car les abords de la salle communale vont être impactés par la décision d'Amiens Métropole relative au réseau pluvial de la RD1001 sur la troisième tranche. Décision qui devrait intervenir rapidement suite aux études de sols effectuées en février.

\* M. TATTEBAUT rapporte l'inquiétude d'hébecourtois quant au devenir des trottoirs de la RD1001 si le tout à l'égout venait à être installé.

Monsieur le Maire lui indique que la question avait été soulevée par le Conseil Municipal précédent avant les travaux effectués par Amiens Métropole mais que si on avait attendu la décision quant à l'assainissement, les trottoirs n'auraient jamais été réalisés.

De plus, l'assainissement collectif, s'il est un jour décidé par Amiens Métropole, ne se fera pas avant une dizaine d'années.

**Séance levée à 22h30.**

**COMPTE-RENDU LU ET  
APPROUVÉ  
PAR TOUS LES MEMBRES  
PRÉSENTS.**

HESDIN Dominique	DUBREUCQ Marie-Claire	THÉO Philippe	ANDRIEU Francis	MALOIGNE Laurent
LEFEVRE Matthieu	CRÉPEAU Anne-Sophie	VANDEN BOGAERDE Johann	BLIMOND Brigitte	LEMPEREUR Christine
BRISSY Emmanuelle	BOYENVAL Philippe	VAN DE MOORTELE Stéphane	DHORNE Dominique	TATTEBAUT Michel